

VOUS AVEZ ETE ADMIS EN DU AUDIT-EXPERT DSCG EN ALTERNANCE :

Vous devez impérativement **confirmer votre admission ou démission** sur l'application e-candidat (<https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>) et ce même si vous n'avez pas encore de contrat en alternance.

Votre admission définitive est conditionnée :

- à l'obtention de votre BAC+3 (ou équivalent),
- à la signature d'un contrat en alternance en adéquation avec la formation envisagée (validation des missions par la responsable pédagogique),
- et dans la limite de la capacité d'accueil de la formation.

Vous devez dès à présent **rechercher une entreprise pour votre contrat en alternance** (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation). Vous trouverez en ligne les informations relatives à ces deux types de contrat :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/>

Vous pouvez télécharger le **calendrier de l'alternance** et la plaquette de votre formation sur le site de l'IUT LYON 1 : <https://iut.univ-lyon1.fr/diplomes-duniversite-du-br-diplomes-inter-universitaires-diu>

Vous recevrez ultérieurement par mail (vérifiez vos spam) des documents à destination des entreprises (tarifs, notices et documents) soit par la responsable de la formation, soit par le service Formation Continue de l'IUT Lyon 1 (FARE) mais également par nos partenaires en charge de la gestion des contrats en alternance, selon la formation.

STAGIAIRES DE FORMATION CONTINUE :

Les stagiaires de formation continue (financement pôle emploi, Transition Pro, etc.) ne sont pas concernés par la recherche d'une alternance et recevront par mail les instructions et les documents à remplir.

Pour toutes informations complémentaires sur les **aspects administratifs**, vous pouvez contacter le service FARE (iut.fare@univ-lyon1.fr) FARE site Doua : 04 72 69 20 11 / FARE site gratte-ciel : 04 72 65 53 65.

Pour **tous renseignements pédagogiques**, vous trouverez les coordonnées du responsable pédagogique via le lien : <https://iut.univ-lyon1.fr/lp>

Le service FARE sera fermé pendant la période d'été du 22 juillet 2023 au 20 août 2023.